

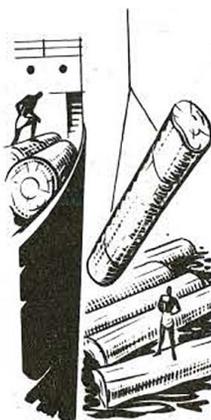
# DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION FORESTIÈRE D'OUTRE MER

Dirigistes et planistes, harcelés par les libéraux, confrontent leurs thèses ; serait-ce le problème des trois corps dont Henri Poincaré n'avait pu trouver la solution mathématique ? Pour nous, il s'agit uniquement de pétrir le réel par le réel, quelle que soit la thèse adoptée.

Nous publions dans notre premier numéro deux aspects du développement de la Production forestière tropicale : le premier, référencé « A », expose un projet de plan de ce développement pour l'ensemble de l'Union française ; le second, référencé « B », se cantonne dans l'aspect régional de ce plan.

Nous espérons pouvoir prochainement présenter le point de vue personnel des exploitants, industriels et commerçants dont l'activité est à la base de la réalisation de tout programme de la mise en valeur de nos territoires d'outre-mer.

## A) RESUME DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DE MODERNISATION ET D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER



La Commission de Modernisation et d'Equipe ment des Territoires d'Outre-Mer, travaillant dans le cadre du Commissariat général du Plan, et sous la présidence de M. Pleven, ancien ministre, vient tout récemment de terminer la mise au point d'un vaste programme de développement de la production forestière en A.O.F., au Cameroun et en A.E.F.

Rappelons très brièvement dans quelles conditions ont fonctionné ces organismes. La

Commission plénière avait désigné deux de ses membres, MM. BEGUE, Conservateur des Eaux et Forêts des Colonies et COLLARDET, Conseiller technique auprès de la Direction du Bois du Ministère de la Production industrielle afin d'étudier, en sous-commission, avec l'ensemble des techniciens métropolitains et coloniaux, ainsi que les représentants des services administratifs, cette très importante question, et de présenter un rapport d'ensemble déterminant les conditions dans lesquelles pourra se faire ce développement de la production, les chiffres des divers produits vers lesquels nous devons tendre, ainsi que l'organisation qui devra être prévue pour une mise en place rapide et rationnelle du plan ainsi adopté.

La Sous-Commission de Production forestière, sous la présidence de M. BEGUE, réunissait les représentants des Syndicats d'Exploitants de la Côte d'Ivoire, du Cameroun et du Gabon, de l'Office des Bois de l'A.E.F., de la Régie industrielle de la Cellulose coloniale, du Comité national des Bois coloniaux, des Sociétés nouvellement créées sous l'égide du Plan colonial, des divers départements intéressés, Economie nationale, Production industrielle, et évidemment Services compétents du Ministère de la France d'Outre-Mer, du Fonds d'Investissement et de Développement économique et social, des grandes organisations syndicales.

Après de saines, mais très longues et très âpres discussions, car les points de vue des divers organismes représentés n'étaient pas toujours concordants, cette sous-commission réussit à faire l'unanimité sur les diverses conclusions d'un volumineux rapport qui fut présenté en séance plénière et qui servit de bases à toutes les discussions.

C'est ce rapport, ainsi que les conclusions finales de la Commission de Modernisation et d'Equiperment des Territoires d'Outre-Mer que nous étudierons dans ce bref compte rendu.

Il était indispensable, avant de mettre sur pied tout projet d'avenir, de faire un bilan aussi exact que possible de la situation actuelle de la production forestière coloniale.

Un rapide historique de la question a donc été fait, qui montre, qu'après des débuts difficiles, et malgré des crises économiques graves, nos exportations de bois coloniaux ne se sont jamais abaissées, depuis 1920, au-dessous de 300.000 tonnes. Si donc l'exploitation forestière constituait avant guerre, dans son ensemble, une branche stable et importante de l'économie africaine, il faut toutefois reconnaître que, même au cours des meilleures années, cette production n'a jamais été en rapport avec l'importance territoriale de nos forêts de la zone équatoriale.

Le rapport étudie ensuite les causes des demi-échecs des campagnes précédemment entreprises en vue de développer cette production forestière : l'hétérogénéité et la pauvreté corrélative de la forêt qui occasionnent des prix de revient sur chantiers toujours élevés, l'obligation dans ces conditions de se limiter à l'exploitation des essences de valeur qui

r'offraient aux producteurs que des marchés très limités, ce qui rendait l'équilibre entre la production et la consommation difficile à assurer ; enfin, en ce qui concerne les bois communs, une connaissance insuffisante de ces matériaux et parfois des qualités technologiques médiocres rendant leur placement difficile sur les marchés utilisateurs.

Ce bilan une fois terminé, la Sous-Commission s'est attachée à faire l'inventaire grossier de nos richesses, c'est-à-dire déterminer les possibilités théoriques de production. L'estimation de la surface des massifs aisément accessibles s'est faite sans difficultés ; elle a été évaluée pour la Côte d'Afrique à 10 millions d'hectares répartis en 2 millions 500.000 hectares en Côte d'Ivoire, et au Cameroun et 5 millions d'hectares en A.E.F. L'accord fut beaucoup plus difficile à faire sur la « possibilité de la forêt », c'est-à-dire sur le tonnage de bois exploitable à l'hectare et sur la durée de la révolution. Une large part d'estimation entre en effet dans la fixation de ce chiffre car il ne s'agit nullement de valeurs absolues ; il faut prévoir les quantités de bois des essences aujourd'hui commercialisées et surtout susceptibles de l'être dans un délai de quelques années.

La Commission qui avait tout d'abord travaillé sur la liste des 28 essences dressée en 1938 lors de la rédaction des contrats dits de « Défense nationale », s'est finalement ralliée aux chiffres fournis par M. Grandclément, chef du Service forestier du Cameroun, et basés sur de nombreux comptages effectués d'une façon très précise et tenant compte de possibilités de commercialisation d'une quarantaine d'essences. Ce travail conclut qu'il y aurait dans ces conditions et en moyenne 27 mètres cubes, soit 21 tonnes de bois disponibles par hectare et estime que, cinquante ans après cet abatage, le capital forestier sera reconstitué, et qu'une deuxième exploitation, au moins égale à la première coupe, pourra être faite.

La Sous-Commission s'est donc posé deux questions : est-il matériellement possible de réaliser un tel plan correspondant à une exportation de plus de 2 millions de tonnes de produits ligneux et est-il économiquement souhaitable d'atteindre rapidement le plafond prévu. Si la réponse fut affirmative en ce qui concerne le premier point, les opinions furent très partagées sur l'intérêt de réalisations aussi vastes dans un délai réduit.

Nous n'insisterons pas ici sur toute une partie essentiellement critique du travail de la Sous-Commission, qui a consisté à étudier un rapport de base, élaboré par M. Landiesh, rapport qui prévoyait jusque dans le détail la mise en place d'un très vaste plan de développement de la production forestière. Nous n'aborderons que les points les plus importants, qui ont permis de fixer définitivement le volume que nous tendons à atteindre.

Les besoins en bois du monde, qui conditionneront nos possibilités d'exportation, sont en effet extrêmement nuancés et il n'est pas certain que les produits de nos forêts tropicales seront en mesure de les satisfaire ; le problème des prix de revient, qui risquent d'être assez élevés en peuplements hétérogènes, doit également être envisagé car nos bois, à qualités égales, devront être en mesure, sur le marché mondial, de concurrencer les bois indigènes.

Malgré les affirmations optimistes, mais qui ne semblaient pas très solidement étayées, de certains membres, la Sous-Commission décida d'être relativement prudente et de réduire sérieusement certains chiffres du plan Landiesh, en particulier en ce qui concerne les sciages.

Pour la fixation de ces chiffres, la Commission entreprit une série de discussions sur les points techniques les plus controversés et en particulier sur la mécanisation de l'exploitation et le rendement de la main-d'œuvre et également sur les possibilités d'utilisation du matériel d'usinage et surtout des scies à ruban à grand rendement de conception américaine.

Tous les membres étaient d'accord sur l'impérieuse nécessité d'équiper de façon moderne toutes les exploitations de façon, non pas tellement à réduire l'effectif de main-d'œuvre utilisé sur les chantiers, mais surtout, avec cet effectif relativement restreint, de porter la production à des chiffres beaucoup plus élevés. Il s'agissait donc de déterminer le rendement moyen par homme-an, en tonnes de grumes sorties du chantier pour une exportation très fortement mécanisée. Finalement, la Sous-Commission a estimé que le chiffre de 60 tonnes par homme-an pouvait servir de base à ses calculs, étant entendu qu'il y aurait lieu de s'efforcer par l'acquisition de matériel parfaitement adapté

et par la formation du personnel technique indigène, à atteindre des rendements de l'ordre de 100 tonnes déjà obtenus dans certaines exploitations semblables, en Guinée Espagnole par exemple.

En ce qui concerne le projet de scierie type, établi pour une production annuelle de 75.000 mètres cubes de débits, la Commission a estimé que les scies américaines devraient être modifiées pour usiner correctement nos bois coloniaux ; et qu'en particulier les vitesses de lame et d'amenage devraient être réduites ; dans ces conditions, le rendement des machines serait très inférieur ce qu'il est avec des résineux et la d'une telle scierie tomberait à un chiffre l'ordre de 25.000 mètres cubes. Les prix revient des bois devaient donc, compte de ces deux très importantes être réétudiés et, de ce fait, les commerciales devenant moins favorables, volume total du plan de production devait être révisé

La Sous-Commission a en conséquence fixé les chiffres annuels suivants, à obtenir par étapes, dans un délai de 5 ans :

**I. — Production de grumes pour l'exportation :**

Gabon et Moyen-Congo	300.000 tonnes
Cameroun	100.000
Côte d'Ivoire	150.000

**II. — Production de sciages**

Gabon et Moyen-Congo	400.000 m <sup>3</sup>
Cameroun	350.000 m <sup>3</sup>
Côte d'Ivoire	300.000 m <sup>3</sup>

**III. — Production de panneaux contreplaqués**

Gabon et Moyen-Congo	75.000 m <sup>3</sup>
Cameroun	50.000 m <sup>3</sup>
Côte d'Ivoire	30.000 m <sup>3</sup>

**IV. — Production de panneaux de fibres de bois :**

Gabon	10.000 tonnes
-------	---------------

La Sous-Commission est ensuite passée à l'étude du programme de production de cellulose et aux autres utilisations chimiques du bois. Il fut décidé tout d'abord que, dans l'état actuel des ressources forestières aux colonies et des techniques papetières et sylvicoles, on ne pouvait envisager l'installation d'usines de pâte mécanique ; en ce qui con-

cerne la pâte chimique, s'il est peut-être prématuré de vouloir créer immédiatement des usines de grande production, de l'ordre de 100.000 tonnes par an de pâte sèche blanche, certainement rentables, on peut dès maintenant procéder à l'installation d'usines de démarrage, qui pourront parfois être à la limite de la rentabilité ; ceci surtout de façon à mettre au point les méthodes sylvicoles aptes à assurer l'alimentation régulière des usines futures ; pour les pâtes mi-chimiques, l'installation d'usines moyennes rentables, c'est-à-dire d'une production de l'ordre de 20.000 tonnes de pâte, est possible et intéressante, puisque par ce procédé, des cuissons de mélanges d'essences peuvent être effectuées, mais la production totale à prévoir doit être limitée à celle des possibilités de placement en France, qui sont réduites, et que l'on peut chiffrer à environ 60.000 tonnes par an.

Elle décide donc de demander la création :

— au Gabon, d'une usine de 30.000 tonnes de pâte chimique,

— pour l'ensemble de l'Ouest africain, de 3 usines de 20.000 tonnes de pâte mi-chimique,

— de laboratoires d'études et usines pilotes dotés de crédits substantiels.

Les problèmes des recherches forestières et des grands travaux forestiers ont été ensuite évoqués. C'est certainement sur l'impérieuse nécessité de les entreprendre rapidement et sur une grande échelle que l'unanimité entre pouvoirs publics et exploitants s'est faite le plus rapidement. Le projet de création d'un Institut des Recherches forestières tropicales, vaste organisme digne de ce nom, et travaillant aussi bien dans des laboratoires métropolitains que dans des stations coloniales, projet préparé par le Service des Eaux et Forêts du département, fut adopté sans discussion. La solution fut moins aisée à trouver pour les grands travaux forestiers pour lesquels la mécanisation ne peut pas être d'une très grande aide, et pour lesquels d'importants effectifs de main-d'œuvre, difficiles à recruter, seront nécessaires.

Enfin, et c'est là peut-être le point le plus délicat, la Sous-Commission, avant de se séparer, eut à étudier le projet de création d'un organisme de mise en place du plan qui venait d'être élaboré. Il s'agissait tout d'abord de savoir si un tel organisme était indispensable et si ce travail de mise en place

ne pouvait pas être effectué par les Directions et Services ministériels et coloniaux actuellement chargés de ces problèmes : Plan, Affaires Economiques, Eaux et Forêts. Les représentants de la profession, en particulier, craignaient que, dans le but de coordonner et de simplifier, on ne fasse que créer un organisme nouveau, sans attributions nettes, un échelon supplémentaire dont le résultat final ne serait qu'une complication et une nouvelle perte de temps.

Néanmoins, ils voulurent bien étudier, en toute objectivité, les possibilités de création d'un tel organisme sous la réserve toutefois qu'il n'aurait aucune prérogative commerciale et que ses attributions administratives seraient déterminées avec prudence afin d'éviter tout conflit d'attribution avec les autorités métropolitaines ou locales.

Une Société nationale, fortement décentralisée, créée dans le cadre de la loi du 30 avril 1946, fut donc prévue pour être soumise à la Commission plénière.

En conclusion, la Sous-Commission présentait un travail important et sain. Certaines questions, celles de la main-d'œuvre et des équipements publics en particulier n'avaient toutefois guère été évoquées comme étant du ressort d'autres commissions spécialisées.

\*  
\*\*

C'est le lundi 13 janvier que la Commission de Modernisation et d'Equiperment des Territoires d'Outre-Mer, sous la présidence de M. Fleven, assisté de M. le gouverneur général Vadier et de MM. les gouverneurs Saller et Bertaut, a commencé à étudier le Plan de développement de la production forestière coloniale sur la base du rapport de la Sous-Commission dont nous venons de parler.

Les conclusions de cette Sous-Commission furent en général adoptées. En particulier en ce qui concerne le volume du plan proprement dit, il n'y eut aucune divergence, sauf toutefois sur le chiffre de sciages à exporter du Cameroun, qui fut porté de 350.000 tonnes à 510.000 tonnes, ceci à la demande du Service forestier après accord avec tous les exploitants, anciens et nouveaux, de ce territoire.

Une toute récente information a obligé la Commission à remettre en discussion le problème de la production de pâte mi-chimique.

Comme nous l'avons signalé plus haut, les possibilités d'absorption de pâte de cette qualité par l'industrie française sont aujourd'hui de l'ordre de 60.000 tonnes par an. Or, la métropole a l'intention de créer elle-même des usines de pâte mi-chimique afin d'utiliser de grandes quantités de bois taillis dont elle dispose et de satisfaire ainsi entièrement aux besoins actuels. Doit-on dans ces conditions, prévoir une production coloniale ? La Commission a conclu par l'affirmative, étant donné l'intérêt du procédé en peuplements hétérogènes, les possibilités d'accroissement considérables des débouchés en France pour cette pâte, en particulier dans la fabrication des cartonnages et enfin les possibilités de débouchés à l'étranger, en Afrique même où l'Union Sud-Africaine par exemple est un pays très gros consommateur d'emballages. Il sera donc immédiatement créé une unité et d'autres pourront être autorisées à s'installer au fur et à mesure où les possibilités de placement seront assurées.

En ce qui concerne les équipements publics, dont la réalisation doit marcher de pair avec le développement des diverses productions coloniales, des commissions spéciales de coordination ont déjà, pour chacun des territoires intéressés, travaillé dans ce but.

Que ce soit pour la Côte d'Ivoire, pour le Cameroun, ou pour l'A.E.F., les exploitants peuvent être assurés que le financement et la réalisation des ouvrages nécessaires au développement de leur industrie seront effectués en temps utile et que la synchronisation des divers plans sera assurée.

Le très grave problème de la main-d'œuvre fut longuement étudié. Là encore deux problèmes se posaient ; l'effectif sera-t-il suffisant, et les manœuvres disponibles voudront-ils travailler sur les chantiers forestiers ? Les exploitants craignent en effet que l'installation d'industries forestières ne leur fasse dans ce domaine une concurrence qui pourrait être mortelle. Les autochtones préférant le travail en usine, moins dur, peut-être mieux rémunéré et surtout dans l'ambiance des grands centres urbains, ne désertent-ils pas les chantiers ? Le résultat serait d'ailleurs néfaste pour tous, car scieries et usines de contreplaqués, alors bien dotées en main-d'œuvre, risqueraient de ne pas être approvisionnées en matières premières.

Un autre facteur non moins important est l'impérieuse nécessité de créer et de pouvoir

satisfaire des besoins correspondant aux sommes énormes qui seront investies dans chacun des pays sous forme de salaire aux ouvriers qui participeront à cette production accrue.

La création d'économats a été prévue sur les chantiers mais il sera surtout important d'assurer un ravitaillement correct de ces économats. C'est là un problème grave, et non seulement d'importantes attributions sur la production métropolitaine de produits manufacturés devront être accordées ; mais surtout des attributions de devises suffisantes devront être consenties pour permettre l'achat à l'étranger de produits que l'industrie française ne peut fournir et ne livre qu'en quantités insuffisantes. Le ravitaillement en cotonnades des colonies est d'ailleurs dans ce domaine la préoccupation dominante. Les producteurs de bois estiment qu'ils ne seront en mesure d'accroître leur production que si on leur permet d'en écouler une part importante sur les marchés étrangers et si une partie des devises dont l'économie française bénéficiera de ce fait est mise à leur disposition, non seulement pour l'acquisition du matériel d'exploitation et d'usinage, mais aussi pour l'achat de produits de consommation courante nécessaires à la main-d'œuvre de leurs chantiers.

De même que devant la Sous-Commission, c'est la question de la Société nationale des Bois coloniaux qui fut en commission plénière la plus difficile à résoudre. Le président a estimé à son tour que le projet de la Sous-Commission, en quelque sorte vidé de sa substance à la suite de toutes les discussions, ne constituait plus qu'un organisme administratif supplémentaire, sans pouvoirs réels, donc inutile et même contraire au but recherché.

Une Commission de travail, sous la présidence du gouverneur Saller et composée de MM. Conchon, Bouruet-Aubertot et de Muzon, représentant la profession, et de MM. Bégué et Terver représentant l'administration, s'est rapidement mise d'accord sur un texte définitif qui paraît donner toute satisfaction aux intérêts en cause. La Société qui s'appellera sans doute Groupement national des Industries forestières tropicales sera à caractère paritaire, dotée d'attributions administratives qui lui permettront d'agir vite et directement sans craindre aucun conflit, de possibilités étendues dans le domaine de



*DEBARDAGE.*

Photo ●B.A.E.



*TRANSPORT.*

Photo O.B.A.E.



*FLOTTAGE*

Photo O.B.A.E.

la propagande en faveur des bois coloniaux comme dans celui de la réalisation des équipements publics, et qui sera obligatoirement consultée sur de très nombreux points.

Il ne nous est malheureusement pas possible de donner ici une analyse complète de ce projet qui n'est pas encore officiellement au point ; ceci doit d'ailleurs faire l'objet ultérieurement comme nous l'annoncions plus loin, d'un article de M. Terver dans le cadre de l'étude qu'il doit entreprendre sur le « Commerce des Bois tropicaux ».

A noter en dernier lieu un certain nombre de vœux émis par la Commission et concer-

nant la création de l'Institut des Recherches forestières, le développement des débouchés à l'étranger, la nécessité d'aménagement de la forêt tropicale et la nécessité également de refonte des régimes forestiers.

Nous nous bornerons à signaler pour terminer que toutes les discussions et en particulier celles ayant trait à la Société, se sont déroulées dans une atmosphère de compréhension réciproque et qu'il y a tout lieu d'augurer que cette parfaite entente entre le secteur privé et l'administration se poursuivra durant toute la difficile période de mise en place du plan.

*La Rédaction.*

## B) ASPECTS REGIONAUX DE L'EQUIPEMENT ET DE L'INDUSTRIALISATION DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER



Il n'est pas nouveau de traiter la question de l'équipement et de l'industrialisation

des territoires d'Outre-Mer. Lyautey est encore vivant au Maroc dont on admire d'autant plus la vitalité économique que peu de pays du monde islamique approchent son niveau. Paul Bert sut créer en Indochine une infrastructure sur laquelle se greffa une industrie des plus actives dont nous sentons aujourd'hui toute l'importance. Antonetti sut en 1924 entreprendre le premier tronçon de la voie Atlantique-Tchad qui en 1940-41 a joué un rôle si déterminant dans la victoire des alliés.

Que l'on appelle en 1947 « Plan » ce qu'autrefois on appelait « Programme » ou « Projets » ne change rien à la chose. Pour rester digne de sa mission de guide des populations françaises d'Outre-Mer, la France doit poursuivre leur équipement et leur industrialisation, facteurs essentiels de l'accès à ce mieux-être auquel tous les membres sans exception de la communauté française ont un même droit.

« Bois et Forêts des Tropiques » ne prétend que traiter ce qui concerne la connaissance et l'exploitation des immenses richesses de la forêt équatoriale. Pourtant, avant de discuter des divers projets purement forestiers, il nous a semblé logique de traiter dans un premier article des principes directeurs qui ne devraient jamais être perdus de vue si l'on veut aboutir.

De la lecture du rapport du Commissariat au plan sur le « Premier Plan de Modernisation et d'Équipement » concernant la Métropole, lecture passionnante pour tout Français épris de l'idée de grandeur, naît un immense espoir. Personne n'a le droit d'être sceptique lorsqu'il s'agit du salut de la France; notre pays ne peut espérer poursuivre sa vie et son rôle séculaire parmi les grandes nations que s'il met sa production, donc son équipement, au niveau le plus haut. Retenons surtout cette vérité trop souvent oubliée qui semble être le fondement du travail de M. Monnet : « Il suffit de vouloir et nous serons sauvés ».

Les coloniaux savent vouloir, car l'esprit d'entreprise qui les caractérise implique au suprême degré une volonté de fer. Vouloir est un mot dont l'exploitant forestier colonial connaît toute la valeur; c'est donc dans

un terrain propre aux plus audacieuses conceptions que viendront prendre racine les réalisations projetées par le Plan en général, et le Plan forestier des territoires d'Outre-Mer en particulier.

Le premier Plan de Modernisation et d'Équipement mériterait une longue analyse, nos lecteurs ont certainement lu beaucoup à son sujet; d'aucuns lui reprochent son optimisme, mais peut-on séparer optimisme de volonté ?

De toute évidence Plan métropolitain et Plan d'Outre-Mer partent de données très différentes.

— la France fut durant les 100 dernières années au premier rang des nations évoluées et industrialisées;

— nos territoires d'Outre-Mer ont à peine commencé leurs premiers pas sur la route du progrès; j'entends aussi bien progrès du point de vue social que du point de vue technique, les deux se conjuguant d'ailleurs intimement;

— les ressources de la France métropolitaine sont parfaitement connues, inventoriées, classées, évaluées;

— les ressources de nos territoires d'Outre-Mer sont mal ou pas connues; à part celles que la Nature a mises en évidence, nous ne savons que très peu de choses des autres;

— la main-d'œuvre française couvre toute la gamme des activités industrielles et commerciales; à un niveau d'instruction très élevé, il faut ajouter un atavisme constructif : le fils de l'ajusteur mécanicien qui se destine à une école professionnelle connaît avant de commencer ses études les grands principes de la mécanique, le fils de l'ébéniste dès son plus jeune âge a manipulé une gouge, le fils du bûcheron aurait beaucoup à nous apprendre sur l'exploitation forestière;

— la main-d'œuvre indigène ne comporte qu'un faible pourcentage de spécialistes, moins de 1 %, tout le reste doit être classé comme manœuvres qu'il faut éduquer et spécialiser;

— l'équipement général de la France, sinon ultra-moderne, est du moins adapté à une production égale à 60 % du maximum que M. Monnet voudrait réaliser : nos routes, nos chemins de fers, nos canaux, nos ports,

ne demandent que de faibles améliorations pour faire face à toutes les demandes de la production;

— l'équipement général des territoires d'Outre-Mer est en général très médiocre, assez souvent nul; il est adapté à une production qui ne dépasse pas 10 % de la production que certains voudraient voir sortir de nos colonies en 1950 : depuis plusieurs mois, la Côte d'Ivoire est pratiquement sans port, le chemin de fer du Cameroun fait péniblement face à un trafic de quelques tonnes par mois; les routes du Moyen Congo et du Gabon ne permettent aucun trafic commercial et pourtant elles sont si belles sur la carte !... etc...;

— l'Agriculture française peut pratiquement suffire aux besoins de la population métropolitaine, les questions de distribution mises à part, bien entendu;

— l'Agriculture coloniale est toujours au stade primitif, très souvent loin de pouvoir nourrir la population indigène; l'A.E.F. attend avec la plus grande impatience le premier bateau de riz de l'Indochine; la sous-alimentation est un fléau endémique dans certains territoires;

— la France dispose d'une organisation sanitaire appropriée à sa population, mortalité infantile et épidémies sont depuis longtemps jugulées;

— nos territoires d'Outre-Mer ne disposent ni d'assez de médecins ni d'assez d'hôpitaux, la maladie du sommeil continue ses effrayants ravages, les nouveaux-nés meurent dans une proportion catastrophique;

— le Français métropolitain qui ne disposait avant guerre que d'un revenu de 641 dollars par an se classait pourtant au 12<sup>e</sup> rang des nations évoluées; ceci implique des possibilités financières d'investissement encore élevées;

— l'indigène des territoires d'Outre-Mer ne dispose que d'un revenu négligeable pour ne pas dire nul; les investissements ne peuvent donc provenir que de la Puissance Publique ou de capitaux extérieurs, donc plus exigeants en raison des risques supplémentaires;

— enfin, tout reste à faire dans nos territoires d'Outre-Mer au point de vue social,

l'Administration étant d'ailleurs souvent la plus en retard dans ce domaine.

Il serait trop long d'énumérer complètement les divers facteurs qui affectent le problème propre à la France métropolitaine, et ceux concernant les territoires d'Outre-Mer; nous n'avons voulu que rappeler parmi les principaux ceux qui doivent toujours rester présents à l'esprit du constructeur de plans.

Par contre, le rapport général sur le premier plan de Modernisation et d'Équipement pose certains principes qu'il importe de rappeler

un plan élaboré rationnellement est essentiellement une méthode de convergence dans l'action et le moyen pour chacun de situer son effort par rapport à celui de tous;

— l'héritage du passé constitue un actif sur lequel il faut prendre d'abord appui pour construire l'avenir;

— modernisation ne veut pas dire grandes entreprises; il suffirait souvent à certaines petites et moyennes entreprises, pour être économiquement viables, de se spécialiser et de s'organiser notamment sous des formes coopératives et par la création de services communs;

— développer au maximum les ressources clefs doit être l'objet premier du plan;

— développer nos exportations; les industries d'exportation doivent jouir d'une priorité très élevée dans l'attribution des ressources disponibles.

Pour terminer cette courte analyse qui concerne les territoires d'Outre-Mer, relevons les passages suivants :

— on ne saurait trop insister sur l'intérêt qu'il y a à faire un effort immédiat et important dans le domaine des bois et de la recherche minière; c'est là en effet que l'on peut escompter à court terme les résultats les plus importants;

— la réalisation des plans de production est subordonnée au développement de l'équipement public : chemins de fer, routes, voies navigables, ports, transmission d'énergie;

— il est nécessaire de jeter dès à présent les bases d'un équipement social, le rôle de

la Puissance Publique devra être de fournir les moyens collectifs essentiels et de susciter des réalisations individuelles.

Sous la présidence éclairée de M. Pleven, la Commission de Modernisation et d'Équipement des Territoires d'Outre-Mer étudie le plan qui donnera à ces territoires le programme à mettre en place; un travail considérable a déjà été fait, dans certains domaines, le bois par exemple, où les études ont été poussées très loin; pour d'autres activités, de grosses difficultés laissent supposer qu'il faudra reconsidérer complètement le problème.

Ici se pose la grande question de principe centralisation ou décentralisation, question qui nous a conduits à écrire cet article, car d'elle dépend en définitive ce que sera le plan colonial, comment seront réalisés les programmes, et où iront les produits de l'industrialisation.

La décentralisation semblait être reconnue comme vitale pour nos territoires d'Outre-Mer; dépendance politique, indépendance économique étaient les principes primordiaux de la politique arrêtée à la conférence de Brazzaville. N'assistons-nous pas au contraire, à des tentatives d'indépendance politique de la part des territoires, pendant que le pouvoir central impose directement ou indirectement un certain resserrement des liens économiques entre Métropole et Outre-Mer ! En se reportant aux dernières élections, on ne peut hésiter sur ce que l'on entend par « dépendance politique ». Demander à un colon quelle part des devises est mise à sa disposition de celles qu'il réalise par ses exportations, suffit à mesurer l'illusion d'indépendance économique accordée à chaque territoire.

Pourtant cette indépendance économique doit être effective; sans elle, il est vain de parler de développement économique de nos territoires d'Outre-Mer, donc vain de dresser des plans de modernisation et d'équipement. La guerre 1939-1945 nous a montré avec éclat que les circuits économiques naturels étaient souvent aux antipodes des circuits autrefois classiques. Le Plan précise pourtant que, pour vivre, un pays doit avoir une balance des comptes bénéficiaire, donc exporter, donc vendre directement de façon à disposer de toutes les possibilités de vaincre

la concurrence. L'Angleterre avait une marine marchande qui lui permettait de centraliser à Londres les principaux marchés; ce temps semble révolu pour elle, il l'est a fortiori pour la France qui ne dispose que d'un tonnage très insuffisant eu égard aux exportations possibles partant de nos territoires d'Outre-Mer.

Qui dit indépendance économique, dit par voie de conséquence : décentralisation des plans. Voilà qui va nous faire accuser d'esprit subversif, et les boucliers vont se dresser des partisans de cette économie coloniale au seul et unique bénéfice de la Métropole. Aurait-on déjà oublié que l'Allemagne voulait rabaisser la France à un simple pays agricole; veut-on que les territoires d'Outre-Mer soient, eux, rabaissés à de simples contrées, esclaves taillables et corvéables à merci? Ce n'est sûrement pas le moyen d'en tirer le meilleur profit, ni surtout d'en élever le niveau social.

Mais, bien sûr, cette indépendance des plans ne saurait être qu'à condition de donner à la Métropole la place de choix, France d'abord! De même qu'il serait vain de construire une usine qui ne rapporterait rien aux actionnaires, il serait vain de ne pas reconnaître à la France, créatrice de cette économie coloniale, le revenu des immobilisations faites dans nos territoires d'Outre-Mer; il ne peut, en effet, être question de financer des plans coloniaux par d'autres capitaux que des capitaux français, capitaux français qui permettront de reconstituer ces réserves en devises que nos avoires à l'étranger avaient pu réaliser jusqu'en 1914.

La décentralisation des plans implique :

— un plan général pour les territoires d'Outre-Mer établi par le Commissariat au Plan;

— des plans territoriaux établis pour chaque groupe de territoires;

— des programmes d'équipement et de production établis pour chacune des activités prioritaires de chaque territoire.

Le plan d'ensemble est question de Gouvernement central, il doit se limiter à :

— préciser les besoins prioritaires de la Métropole en matières premières, les possibilités de fournitures et d'apports financiers de la Métropole;

— estimer entre des limites assez larges la production possible pour l'exportation, ainsi

que les rentrées que l'ensemble des territoires d'Outre-Mer peuvent en attendre;

— proposer une répartition de ces rentrées entre la Métropole — pour amortir les investissements — et les territoires intéressés, pour leur équipement par achats directs à l'étranger.

Pousser plus loin les études depuis Paris serait illusoire; nous avons vu que ce qui était vrai pour la Métropole était faux pour nos colonies. N'a-t-on pas trop souvent tendance à tout juger au travers des seuls éléments qui sont à sa portée? Ce manque d'éléments comparatifs entre Métropole et Outre-Mer n'est pas moins grand entre un territoire et l'autre : ce qui est vrai en Indochine est faux au Cameroun. Aucune commune mesure dans la qualité de la main-d'œuvre indigène; le rendement de l'europpéen varie, lui aussi, entre de très larges limites suivant les latitudes, les altitudes et le milieu; un matériel excellent sur les hauts-plateaux de Madagascar peut ne rien valoir dans le Mayumbe, ceci commence à être connu des milieux scientifiques français. Récemment, vient de se créer au sein du Syndicat Général de la Construction Electrique, une section chargée d'étudier l'adaptation du matériel électrique aux climats tropicaux. Qui ne se souvient des surprises souvent désastreuses causées aux armées engagées en Afrique et en Extrême-Orient par un matériel ayant pourtant prouvé sa qualité sur les champs de bataille d'Europe.

Le plan général de modernisation et d'équipement des territoires d'Outre-Mer aura donc d'autant plus de valeur qu'il laissera systématiquement de côté les questions qui ne peuvent être réglées que sur le plan local; limité aux grandes lignes, il sera un guide sûr; sa mise en place sera du domaine du possible, il suffira de vouloir; mais, poussé dans les détails, un tel plan ne resterait qu'un beau rapport et une position de repli facile pour ceux qui préférèrent ne pas vouloir.

Tracés dans le cadre d'un tel plan général, les plans territoriaux seront des programmes de réalisation, coordonnant toutes les activités du groupe de territoires intéressés; à ce stade, et à ce stade seul, il devient possible de travailler suivant la « méthode de convergence dans l'action et de donner à chacun le moyen de situer son effort par rapport à celui de tous ».

Cette façon de travailler conduit à la mise au point des plans territoriaux suivants :

- Maroc,
- Algérie,
- Tunisie,
- Indochine,
- Antilles et Guyane,
- Afrique Occidentale Française — Afrique Equatoriale Française,
- Madagascar et Réunion,
- Cameroun.

En exergue de chacun de ces plans devront être reproduits les principes de base du Plan Général, ainsi que les recommandations économiques ayant trait au groupe de territoires intéressé. Le Conseil territorial créé sur le modèle du Conseil National ne devra jamais perdre de vue ces principes fondamentaux; il s'appuiera sur eux dans chacune de ses délibérations, ils constitueront la trame de toutes ses décisions; ainsi seront constamment réservées les priorités dont doit bénéficier la Métropole, tant en matières premières qu'en devises; ainsi aussi ne seront jamais perdus de vue les apports sur lesquels les territoires peuvent compter.

La faiblesse et même l'inexistence de l'équipement resteront longtemps une des caractéristiques des territoires d'Outre-Mer; aussi importe-t-il de donner aux Services des Travaux Publics une place prépondérante dans chaque Conseil territorial; des techniciens du Génie Civil dépend en effet la réussite ou l'échec. Sans routes, sans voies ferrées, sans ports, sans communications, en résumé sans équipement de base, il est inutile de songer à moderniser ou à industrialiser, surtout moderniser, car là où il n'y a rien, on ne voit pas quoi moderniser et on ne peut industrialiser qu'en faisant fonds sur un minimum d'équipement.

Le Conseil territorial du Plan aura donc pour mission de déterminer le programme de travaux susceptible de porter au plus haut point l'équipement du territoire, puis de déterminer les industries essentielles sur lesquelles doit porter l'effort d'industrialisation, puis de dresser en accord avec les corporations intéressées, les plans partiels propres à chacune de ces industries.

La tâche du Conseil territorial du plan pourrait donc se définir comme suit :

**1° Dresser les inventaires.**

- a) équipement existant;
- b) ressources de financement;
- c) ressources en main-d'œuvre;
- d) richesses naturelles.

**2° Définir les activités essentielles.**

**3° Dresser le plan territorial pour l'équipement général du groupe de territoires;** il pourrait être divisé en deux parties :

- a) service social, santé publique, éducation;
- b) industries, transports, communications, énergie.

**4° Dresser les plans particuliers correspondant à chaque activité essentielle.**

Si l'inventaire de l'équipement existant est facile à dresser, il n'en est pas de même des trois inventaires :

- financement,
- main-d'œuvre,
- richesses naturelles.

Toutefois il serait dangereux d'inclure dans l'inventaire de l'équipement existant les installations conçues suivant des techniques périmées, installations dont le maintien ne pourrait être qu'un frein au développement prévu : on a souvent intérêt à créer de toutes pièces un port moderne plutôt que de « rafistoler » certaines installations portuaires d'un autre âge.

L'inventaire des ressources financières sera plus difficile à dresser, puisqu'en définitive, il ne faut compter que sur les finances de la Métropole ou l'emprunt bancaire pour réaliser les ressources nécessaires. C'est donc probablement un large point d'interrogation qu'il y aura lieu d'inscrire en place de chiffres précis, à moins que des dispositions nettes aient été prises entre temps pour définir les minima et maxima sur lesquels peuvent compter les territoires d'Outre-Mer.

Il serait illusoire de prendre pour réels des chiffres que chaque loi des finances peut modifier suivant le climat du moment. L'essentiel est d'ailleurs que chaque territoire précise qu'à X milliards mis à sa disposition, correspondent telles productions, exportations ou réalisations.

L'inventaire des ressources en main-d'œuvre ne soulève aucune difficulté; toutefois, il

Il y aura lieu de noter soigneusement les tendances démographiques en fonction de l'organisation sanitaire, des communications et des cultures vivrières. Le rendement actuel de la main-d'œuvre en service sera à noter pour qu'éventuellement il en soit tenu compte pour modifier les affectations de la main-d'œuvre.

Nous en arrivons aux richesses naturelles, et là, presque tout reste à faire. La forêt est encore mal inventoriée, quant au sous-sol, il est peu ou pas connu. Un partage très entre ce qui est sûrement et ce que l'on être, évitera des surprises fâcheuses. Cet inventaire devra porter sur les conditions d'exploitation particulières à chaque région, façon à permettre une estimation des prix revient, donc une comparaison avec les mondiaux ou plutôt un parallèle avec exploitations étrangères

Les inventaires dressés, le canevas du plan territorial est prêt à recevoir sa trame; mais il faut auparavant classer les activités, afin de savoir dans quel ordre commencer les travaux et l'équipement. Les impérieuses nécessités de la Métropole dans le présent, l'orientation des marchés mondiaux pour l'avenir, les ressources en main-d'œuvre et en finances, les détails de réalisation sont parmi les facteurs qui doivent le plus influencer un tel classement.

Du tableau ainsi dressé, il faudra extraire les 3 ou 4 têtes de file qui seront classées « activité essentielle ». Les activités essentielles doivent être intégrées dans le secteur dirigé ou orienté, elles bénéficieront en priorité absolue :

- des apports en main-d'œuvre;
- des ressources financières éventuellement disponibles;
- des travaux d'équipement général : installations sanitaires, écoles professionnelles, organisations urbaines et sociales, communications, installations portuaires, etc...

Les activités non essentielles seront incluses dans le secteur libre, ceci n'impliquant aucunement que des travaux d'équipement général ne seront pas exécutés pour aider au développement de l'une ou l'autre de ces activités, mais ce ne sera que dans la mesure

où de tels travaux ne freineront pas les travaux prioritaires.

Le Conseil territorial du Plan est alors à même de dresser le plan territorial d'équipement général du groupe des territoires intéressés. Nous avons prévu sa division en deux parties, division assez superficielle, l'idée de base étant :

— service social, santé publique, éducation, nécessitent un équipement dispersé sur l'ensemble du territoire;

— industries, transports, communications, énergie, conduisent à la concentration industrielle en des points ou des régions bien définies.

Service social, santé publique et éducation, sont les pierres d'achoppement du développement ou de la mort de nos activités à Outre-Mer; des volumes ont été écrits sur ces questions, bien peu de choses ont été faites. Là, nous nous trouvons devant des chiffres de dépenses énormes, et en contrepartie, devant la tendance de plus en plus accentuée d'agir au jour le jour, devant des inquiétudes accrues au sujet de l'avenir politique de nos territoires d'Outre-Mer, devant les plaies béantes de la Métropole qu'il faut panser et guérir en priorité, devant les oppositions de tous ceux qui ne voient que le rendement immédiat. Sur le plan des œuvres sociales, il ne peut être question que de travail de très longue haleine, que de larges vues sur l'avenir, que de désintéressement systématique pour le rendement présent.

Dispensaires, hôpitaux, instituts Pasteur, sont trop peu nombreux : médecins, sages-femmes, infirmiers, ont à étaler une tâche écrasante, et cela avec des moyens ridicules; les aménagements anti-maryl, l'assainissement des agglomérations, sont limités à quelques centres, l'aviation sanitaire est entièrement à créer; les hommes envoyés par la Métropole se sont dévoués corps et âme à une œuvre qui est la base même de notre influence, ils n'ont jamais été aidés que parcimonieusement; nul n'ignore la crise très grave qui frappe le corps médical.

L'enseignement professionnel doit dans l'immédiat, retenir toute l'attention des pouvoirs publics : infirmiers, ajusteurs, mécaniciens, menuisiers, charpentiers, maçons, sont indispensables à la mise sur pied des programmes d'équipement. Le métier est déconsidéré en pays noir où l'écrivain est roi.

Un effort conjugué de l'Administration et des colons peut et doit mettre le métier manuel à sa véritable place : à l'école professionnelle doivent aller les premiers élèves de l'école primaire, l'apprenti frais diplômé de l'école professionnelle doit être mieux payé qu'un écrivain, l'ouvrier qualifié doit avoir un standing de vie qui le classe dans les notables. Ces éléments, soigneusement suivis, constitueront les cadres indispensables à l'industrie naissante, de ces cadres sortiront les générations des hommes libres, capables de prendre une part active à la direction de leur territoire. On n'apprend pas d'un coup de baguette magique ce qu'est le sens des responsabilités; la conscience professionnelle est le premier échelon du devoir.

Programme industriel, de transport, de communications, d'énergie, forment un tout qui part des activités essentielles pour aboutir aux produits exportés. De nombreuses études ont d'ailleurs été faites sur ces différents points par les techniciens de la Direction des Travaux Publics; il suffit de les reprendre pour les mettre à jour en fonction des progrès de la technique, de les ordonner en fonction des plans particuliers et d'établir un ordre de priorité.

Une vaste enquête préalable est nécessaire dans les pays étrangers, dont certains sont déjà passés à l'exécution de plans semblables; les Philippines, le Brésil, le Nigeria, la Birmanie, l'Insulinde, doivent nous éclairer sur ce qu'il faut faire et ce qu'il faut éviter. Tout orgueil d'auteur doit être banni de tels travaux. Loin de nous l'idée de lancer des missions multiples aux quatre points cardinaux, c'est trop coûteux, trop long et trop aléatoire; les archives du Département, les missions de Londres et de Washington, nos attachés commerciaux, sont des sources inépuisables de documentation; le classement de cette documentation et une analyse objective des réalisations intéressantes peuvent être réalisés à bref délai.

Le problème de l'énergie est le plus complexe

quelle source d'énergie utiliser : **thermique**, charbon, bois, huiles végétales, huiles minérales, ou **hydraulique**, chutes, rapides, marées;

— concentration des usines et des utilisateurs;

— distribution de l'énergie.

La géographie et le prix de revient du combustible détermineront le choix de la source d'énergie; en raison des frais des premiers établissements, la centrale hydroélectrique sera une heureuse exception qui permettra de se lancer dans des réalisations industrielles fonction d'un bas prix de kilowatts, la centrale thermique au gaz oil sera très probablement le type courant. Toutefois, il importe de ne pas perdre de vue les autres sources d'énergie, les charbonnages de Tulear peuvent modifier les conceptions actuelles de l'énergie sur la côte d'Afrique, les pétroles du Maroc ou du Gabon peuvent également avoir une influence déterminante sur le choix du combustible. Le Bois n'est pas non plus à abandonner, surtout si l'on passe aux industries de distillation et de pyrogénéation.

Certains centres auront besoin non seulement de force motrice, mais aussi de vapeur; l'emploi de turbines à vapeur à haute pression avec soutirage, semble devoir être la formule la mieux adaptée, surtout que l'on peut trouver actuellement ce matériel d'occasion dans d'excellentes conditions et avec toutes les garanties techniques.

Sauf dans certains centres urbains, chaque usine coloniale disposait de sa petite centrale particulière, le désir d'être seul maître chez soi; l'économie apparente réalisée par la récupération des déchets, l'emploi de matériel souvent récupéré dans de vieilles usines de France, ont conduit les premiers industriels à produire eux-mêmes leur force motrice. La semi-fixe règne en maîtresse dans nos industries d'Outre-Mer. A l'échelle au-dessous, le groupe électrogène s'est répandu à milliers d'exemplaires.

En France, la production de l'énergie est passée par le même stade, actuellement la période de concentration est pratiquement révolue. Les plus tenaces des particularistes s'alimentent au réseau haute tension le plus voisin, la centrale de secours est réservée aux cas très particuliers qui impliquent une sécurité 100 %. Outre-Mer, il en sera de même, et il appartient au Plan d'aller de l'avant pour montrer la voie à suivre.

Nous citerons le cas typique de Port-Gentil qui compte :

— 4 usines en fonctionnement avec cha-

cune leur centrale, au total environ 1.500 kilowatts;

— 2 ateliers en fonctionnement avec chacun leur centrale, au total environ 300 kilowatts;

1 atelier en construction avec sa centrale, environ 450 kilowatts.

— plusieurs petits groupes électrogènes, car il n'y a aucune distribution générale d'électricité; avec les usines qui doivent être très prochainement installées, une Centrale commune s'impose.

La distribution de l'énergie présente un caractère particulier, du fait des conditions climatiques de la plupart de nos territoires d'Outre-Mer, humidité ambiante, météores, distances considérables, proscrivent, semble-t-il, toute possibilité actuelle de vastes réseaux de haute tension. Il est probable que, pour l'instant, on se limitera à des centres avec antennes limitées à 20 kilomètres au maximum.

Les plans particuliers devront être étudiés et dressés en relation étroite avec le plan territorial, l'interpénétration des uns et des autres est trop évidente. L'esprit sera pourtant différent, le plan territorial sera surtout l'œuvre de l'administration du groupe des territoires, les plans particuliers seront essentiellement l'œuvre des organisations professionnelles; à chaque organisation professionnelle serait adjoint un technicien de l'administration chargé de rappeler les grands principes, d'assurer la liaison avec les autres

organisations, de coordonner les vues de chacun et de sauvegarder l'avenir.

Le Commissariat au Plan aurait à approuver les Plans territoriaux, les Conseils territoriaux approuveraient, ensuite, les plans particuliers, puis on passerait à l'exécution.

La largeur de vues de M. Pleven, Président de la Commission de Modernisation et d'Équipement des Territoires d'Outre-Mer, est le plus sûr garant que cette méthode de travail tangente l'optimum; M. Pleven s'est fait à Brazzaville le champion de la décentralisation — quel plus sûr défenseur du minimum d'autonomie économique nécessaire à la vie propre de chaque territoire, et en même temps, quel plus sûr garant des liens politiques qui doivent toujours plus resserrer leur union à la Métropole. Les craintes que l'on pouvait avoir en écoutant certaines discussions sur le plan colonial devraient se dissiper; c'est chose facile si les coloniaux sont mis en présence de leurs responsabilités; il ne faut que le demander.

Dans un prochain article, nous analyserons le projet de plan général de production forestière d'Outre-Mer, étudié par la Commission de Modernisation et d'Équipement des Territoires d'Outre-Mer, et le plan particulier de production forestière et d'industrialisation dressé par l'Office des Bois de l'A.E.F. en 1944.

J. ASTIER DE VILLATTE,

*Directeur général de l'Office des Bois  
de l'A.E.F.*

« Dans le Monde moderne, il faut, pour entretenir et développer un empire, disposer d'un excédent de capital que la Métropole puisse exporter vers les pays qu'elle régit ».

Walter LIPPMAN  
(Gazette de Lausanne)  
mars 1947